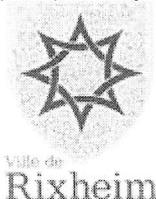


République Française



28, rue Zuber - B.P.7  
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34

Fax : 03 89 44 04 07

www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE  
police.rixheim@rixheim.fr

# ARRÊTÉ

## **Autorisation d'occupation du domaine public « Festival CIRKOMINO & Fête du Quartier des Romains »**

**174/POL/2025**

### **Le Maire de la Ville de RIXHEIM,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu** la demande formulée par Madame Manuella NGNAFEU, Directrice générale de l'Association du Centre Social-Relais Culturel de La Passerelle – Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim tendant à obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public Allée du Chemin Vert à Rixheim.

### **ARRÊTÉ**

#### **Article 1er :**

Madame Manuella NGNAFEU est autorisée à utiliser le domaine public, allée du chemin Vert, selon le plan joint dans le cadre du festival CIRKOMINO, et de la Fête du Quartier des Romains, qui se dérouleront le samedi 21 juin 2025 de 17h30 à 19h00 et le dimanche 22 juin 2025 de 14h00 à 18h00.

#### **Article 2 :**

Les représentants et personnels de l'Association s'assureront de la mise en place des infrastructures conformément au plan joint.

#### **Article 3 :**

Ils assureront la surveillance de la manifestation, en période vigipirate « urgence attentat », en prévoyant un dispositif d'alerte des secours en cas de sinistre.

#### **Article 4 :**

Ils veilleront à rendre les espaces verts publics libres de tout équipement, et de tout déchet, à l'issue de la manifestation.

**Article 5 :**

Ces mesures s'appliqueront le samedi 21 juin 2025 de 17h30 à 19h00 et le dimanche 22 juin 2025 de 14h00 à 18h00..

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :**

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information),
- Madame Manuella NGNAFEU, Directrice générale de l'Association du Centre Social-Relais Culturel de La Passerelle – Allée du Chemin Vert 68170 Rixheim.

Fait à Rixheim le 22 mai 2025.

Pour le Maire  
Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim le **27 MAI 2025**